RECTIFICATIFS

Rectificatif au règlement d'exécution (UE) nº 1071/2014 de la Commission du 10 octobre 2014 sur des mesures de soutien exceptionnelles pour les secteurs des œufs et de la viande de volaille en Italie

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 295 du 11 octobre 2014)

Page 53, à l'article 1er, troisième alinéa, point e) ii):

au lieu de: «ii) 0,162354 EUR par poussin de coq pour un maximum de 436 247 animaux;» lire: «ii) 0,162354 EUR par poussin de poulet pour un maximum de 436 247 animaux;»